



**FONDATION MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME**

Fondation reconnue d'utilité publique  
Siège social : 54 boulevard Raspail  
75006 PARIS

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**



## FONDATION MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

Fondation reconnue d'utilité publique  
Siège social : 54 boulevard Raspail  
75006 PARIS

**Exercice clos le 31 décembre 2020**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Au Conseil de surveillance,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil de surveillance, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Maison des Sciences de l'Homme relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

##### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application pour la première fois du règlement ANC n°2018-06 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.



## **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne, les informations significatives mentionnées dans l'annexe et les comptes d'immobilisations et d'amortissements.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres du conseil de surveillance.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de la Fondation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Fait à Boulogne, le 8 juin 2021

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes

# Présentation des comptes annuels

Période du 01/01/2020 au 31/12/2020

**FMSH**

54 BOULEVARD RASPAIL  
75006 Paris

## Sommaire

<b>Bilan</b> .....	2
Le bilan actif.....	3
Le bilan passif.....	4
<b>Compte de résultat</b> .....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat suite.....	7
<b>Annexes</b> .....	8
Annexe - Introduction.....	9
Développement de l'actif.....	15
Immobilisation.....	16
Amortissements.....	17
Stock et travaux en cours.....	18
Produits à recevoir.....	19
Charges et produits constatés d'avance.....	20
VMP et Disponibilités.....	21
Développement du passif.....	22
Variation des fonds propres.....	23
Subvention d'équipement.....	24
Variation des fonds dédiés.....	25
Charges à payer.....	26
Informations relatives au compte de résultat.....	27
Detail des produits financiers et charges financières.....	28
Détail des produits exceptionnels et charges exceptionnelles.....	29
Autres informations.....	30



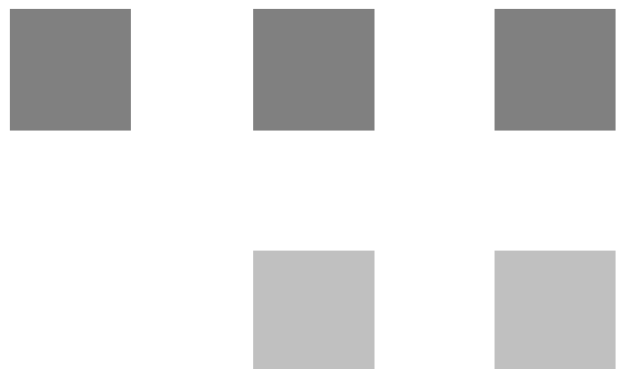
## Sommaire

Provisions inscrites au bilan.....	31
Etat des échéances des créances et des dettes.....	32
Legs, donations et assurances-vie.....	33
Tableau de rapprochement des contributions volontaires.....	34
Tableau de rapprochement des charges.....	35
Engagements financiers.....	36
Effectifs 2020.....	37





# Bilan



**BILAN ACTIF**

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	627 809	609 305	18 504	43 333
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	989 945		989 945	989 945
Constructions	6 329 049	3 731 753	2 597 296	2 757 582
Installations techniques, matériel et outillage industriels	10 345 972	36 836	10 309 136	10 310 013
Immobilisations corporelles en cours	90 425		90 425	25 100
Autres	3 816 054	3 036 416	779 638	1 020 803
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts	104 802	89 862	14 940	10 508
Autres	61		61	61
<b>TOTAL I</b>	<b>22 304 117</b>	<b>7 504 173</b>	<b>14 799 944</b>	<b>15 157 345</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	1 204 484	1 074 301	130 183	67 561
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	296 559	50 783	245 776	283 141
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 985 692	796 991	1 188 701	1 059 073
Valeurs mobilières de placement	500 000	18 662	481 338	498 880
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	14 429 179		14 429 179	12 993 446
Charges constatées d'avance	75 369		75 369	64 172
<b>TOTAL II</b>	<b>18 491 284</b>	<b>1 940 737</b>	<b>16 550 547</b>	<b>14 966 273</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>40 795 401</b>	<b>9 444 910</b>	<b>31 350 491</b>	<b>30 123 618</b>

**BILAN PASSIF**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	3 000 152	3 000 152
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	5 500 000	5 500 000
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	4 341 731	2 493 461
Excédent ou déficit de l'exercice	1 181 704	1 339 434
Situation nette (sous total)	14 023 587	12 333 047
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	9 092 127	9 257 367
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>23 115 714</b>	<b>21 590 414</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>TOTAL I bis</b>		
<b>FONDS REPORTEES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	4 208 481	4 701 610
<b>TOTAL II</b>	<b>4 208 481</b>	<b>4 701 610</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	29 000	183 789
Provisions pour charges	1 243 132	1 116 601
<b>TOTAL III</b>	<b>1 272 132</b>	<b>1 300 390</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 588 734	1 453 636
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	1 081 096	1 010 870
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	84 335	66 697
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 754 165</b>	<b>2 531 203</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)</b>	<b>31 350 491</b>	<b>30 123 618</b>

# Compte de Résultat



**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 043 625	1 371 621
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 491 908	1 312 101
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	10 980 953	10 413 948
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats	75 000	
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	378 447	472 397
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	548 227	410 524
Utilisations des fonds dédiés	532 836	672 562
Autres produits	46 211	188 759
<b>TOTAL I</b>	<b>15 097 207</b>	<b>14 841 911</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises	731 409	720 569
Variation de stock	(78 895)	(246 363)
Autres achats et charges externes	2 709 613	3 338 710
Aides financières	979 626	706 904
Impôts, taxes et versements assimilés	511 672	496 694
Salaires et traitements	4 837 324	4 850 791
Charges sociales	2 635 948	2 588 794
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	713 103	1 033 240
Dotations aux provisions	129 283	183 789
Reports en fonds dédiés	548 543	
Autres charges	216 741	273 338
<b>TOTAL II</b>	<b>13 934 368</b>	<b>13 946 465</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>1 162 840</b>	<b>895 445</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	16 780	67 711
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	1 120	17 188
Différences positives de change	503	1 731
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>18 403</b>	<b>86 630</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	30 377	13 207
Intérêts et charges assimilées		2 174
Différences négatives de change	3 123	1 849
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>33 500</b>	<b>17 229</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>(15 098)</b>	<b>69 401</b>

**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV)</b>	<b>1 147 742</b>	<b>964 846</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	39 089	664 062
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>39 089</b>	<b>664 062</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	5 127	289 475
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>TOTAL VI</b>	<b>5 127</b>	<b>289 475</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI)</b>	<b>33 962</b>	<b>374 587</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V)</b>	<b>15 154 699</b>	<b>15 592 603</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>13 972 995</b>	<b>14 253 170</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>1 181 704</b>	<b>1 339 433</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	986 788	
Prestations en nature		
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>986 788</b>	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	986 788	
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>986 788</b>	

# FONDATION MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

*(Reconnue d'utilité publique par décret du 4 janvier 1963 modifié)*

## ANNEXE

Aux comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan	31 350 491 €
- Total du compte de résultat (produits)	15 154 699 €
- Total du compte de résultat (charges)	13 972 995 €
- Résultat de l'exercice - Bénéfice	1 181 704 €

L'exercice a une durée de 12 mois et s'étend du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2020

### **PRÉSENTATION DE L'ENTITE ET DE SES ACTIVITÉS**

Créée par l'historien Fernand Braudel en 1963 à Paris, la Fondation Maison des sciences de l'homme (FMSH) soutient la recherche et la diffusion des connaissances en sciences humaines et sociales.

Reconnue d'utilité publique, elle encourage une recherche innovante, crée les conditions favorables au dialogue interdisciplinaire et favorise la circulation des chercheurs et des savoirs.

Depuis plus de 50 ans, la Fondation a tissé un important réseau de partenaires nationaux et internationaux afin de promouvoir, à l'échelle du monde, l'étude des sociétés humaines et des sciences humaines et sociales.

La FMSH développe ses actions et services selon deux priorités :

- **L'internationalisation de la recherche en sciences humaines et sociales**
- **La diffusion des connaissances et la valorisation des résultats de la recherche**

La Fondation poursuit ses missions dans une logique de complémentarité et de coopération avec les différents acteurs de l'enseignement supérieur et de la recherche française. Elle est notamment membre fondateur du Campus et Condorcet et membre du Réseau national des Maisons des Sciences de l'Homme

La FMSH est membre fondateur du Campus Condorcet.

### **Faits significatifs**

- Nomination au conseil de surveillance en date du 30 mai 2020 :

- Françoise Moulin Civil en qualité de Présidente,
- Bernard Saint Girons en qualité de vice-président.

- Nomination par le conseil de surveillance de quatre personnalités qualifiées le 23 septembre 2020. Leur contribution portera sur leurs domaines d'expertise ainsi que sur leurs visions de la Fondation. Ces quatre nominations sont :

- Nathalie Destais, Inspectrice générale des affaires sociales,
- Pascal Liévaux, Chef du département du pilotage de la recherche et de la politique scientifique à la direction générale des patrimoines du ministère de la Culture,



- Gretty Mirdal, Directrice du Programme « Cerveau, culture, société » à l'Institut d'Études avancées de Paris et Professeur émérite de psychologie à l'Université de Copenhague,
- Guillaume Ravel, Directeur de la Fondation PARISTECH

- Nomination par le conseil de surveillance des membres d'un nouveau directoire en date 24 novembre 2020 avec effet en date du 1<sup>er</sup> janvier 2021, suite à la démission du directoire, formulée lors du Conseil de surveillance en juillet 2020 avec effet au 30 septembre pour les vices présidents et au 30 octobre pour le président :

- Présidente : Hélène VELASCO-GRACIET,
- Vice-présidente : Flore GUBERT,
- Vice-président : Pascal BULEON.

Entre la date de démission de l'ancien directoire 31 octobre 2020 et la prise de fonction du nouveau, le directoire de la Fondation était présidé par un président intérimaire, Frédéric Forest.

La Fondation a quitté deux regroupements universitaires auxquels elle avait adhéré, l'Alliance Sorbonne Paris Cité et Sorbonne Alliances, pour se consacrer pleinement au Campus Condorcet.

- Remise du rapport de la Cour des comptes sur le contrôle des comptes et de la gestion de la FMSH le 20 janvier 2020.

- Impacts de la crise sanitaire COVID 2019

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Les mesures exceptionnelles décidées par le gouvernement dans le cadre de la crise sanitaire liée au covid-19 ont eu des conséquences sur nos comptes en 2020. Le siège et la Maison Suger ont été fermés et le recours au chômage partiel a été limité : 24 salariés pour une prise en charge par l'état de 46 065€.

Dans ce contexte inédit, et à la date d'arrêté des comptes, le directoire n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation même si elle demeure perturbée du fait de la poursuite de la crise sanitaire en 2021.

## **NOTE N°1 : Principes, règles et méthodes comptables**

### **1. Principes comptables**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général et pour la première année : au règlement 2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 relatif aux personnes

morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels. Ce règlement abroge celui du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) n° 99-01 du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et Fondations.

## 2. Changements de méthodes comptables

*Changements de méthode de comptabilisation, application rétrospective :*

L'application pour la première fois du règlement ANC n° 2108-06, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, entraîne pour la Fondation des changements de règles de comptabilisation :

- Des legs et donations (voir point sur les faits postérieurs à la clôture de l'exercice)
- Des fonds dédiés

L'impact de ces changements sur les exercices antérieurs est comptabilisé en report à nouveau à hauteur de 508 836€.

## 3. Les règles et méthodes utilisées :

### A. Les immobilisations et les amortissements

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les éléments d'actif immobilisé font l'objet de plans d'amortissement déterminés selon les probabilités de vie et d'utilisations des biens.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, au prorata temporis et en fonction de leur durée normale d'utilisation.

- |  |        |
|--|--------|
| • Constructions :                              | 40 ans |
| • Agencements, aménagements et installations : | 10 ans |
| • Mobilier :                                   | 10 ans |
| • Matériel et outillage :                      | 5 ans  |
| • Matériel de transport :                      | 5 ans  |
| • Matériel de bureau :                         | 5 ans  |
| • Matériel informatique :                      | 4 ans  |
| • Progiciels :                                 | 4 ans  |
| • Logiciels :                                  | 2 ans  |

Cependant, pour les constructions, la méthode des composants a été appliquée à compter de 2011 pour l'immeuble de Charenton Le Pont (décomposition terrain/construction), sur la base d'une expertise externe menée par un cabinet d'expert auprès de la cour d'appel de Paris.

## La Bibliothèque

Les ouvrages et collections appartenant à la bibliothèque de la Fondation ne sont pas amortissables. Ils sont évalués à leur coût historique depuis l'origine.

Selon une expertise réalisée début 2013 par Emmanuel Lhermitte, assesseur de la commission de conciliation et d'expertise douanière (75013 Paris), " la valeur de remplacement " des ouvrages & collections de la bibliothèque, peut s'appuyer sur cette méthode (basée sur les factures d'acquisitions).

Cette méthode ne prend évidemment pas en compte la valeur des ouvrages & collections reçus en dons.

Ils constituent la bibliothèque et sont dans leur ensemble un élément du patrimoine de la FMSH. Ils font l'objet d'une rénovation permanente qui permet ainsi de les conserver dans un état intact.

La bibliothèque de la FMSH apporte, par son enrichissement en ouvrages peu édités et ses collections complètes, un outil de recherche scientifique indispensable au monde des sciences humaines et sociales.

#### B. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu' un risque de non recouvrement existe à la date d'arrêté des comptes, selon le barème suivant :

- Créances de 91 à 120 jours : dépréciation à hauteur de 20%
- Créances de 121 à 365 jours : dépréciation à hauteur de 40%
- Créances de plus de 365 jours : dépréciation à hauteur de 100%

#### C. Stocks

Les différentes catégories de stocks ont été valorisées au 31 décembre 2020.

La méthode de dépréciation de produits finis d'ouvrages d'Editions est la suivante :

- 70% de la valeur comptable des productions de l'année N-1
- 90% de la valeur comptable des productions de l'année N-2
- 100% de la valeur comptable des productions des années antérieures

#### D. Dettes provisionnées pour congés à payer

La provision pour congés à payer et les charges sociales et fiscales y afférentes sont comprises dans les dettes sociales et fiscales pour un montant de 333 729€ au 31/12/2020 soit une baisse de 80 548€ par rapport à 2019. Cette baisse se justifie par le fait qu'en 2020 la Fondation a resensibilisé l'ensemble du personnel sur les règles relatives au compte épargne temps et sur les prises de congés dans les délais réglementaires. L'écart entre 2019 et 2020 porte majoritairement sur le solde des jours RTT au 31 décembre : 735 jours pour 2019 et 397,5 jours pour 2020.

#### E. Provisions pour indemnité de départ en retraite

Les engagements de retraite sont constatés dans les comptes au 31/12/2020 pour l'ensemble des salariés et fonctionnaires de la Fondation, en provisions pour risques et charges.

Les critères retenus pour le calcul de ces engagements sont ceux relatifs à l'indemnité légale, aucune distinction d'âge n'est faite.

Les différents paliers du calcul de la provision sont les suivants :

Ancienneté du salarié	Montant de l'indemnité
10 ans minimum et moins de 15 ans	1/2 mois de salaire
15 ans minimum et moins de 20 ans	1 mois de salaire
20 ans minimum et moins de 30 ans	1 mois et demi de salaire
Au moins 30 ans	2 mois de salaire

Le salaire pris en compte pour calculer l'indemnité est selon la formule la plus avantageuse :

- Soit 1/12<sup>e</sup> de votre rémunération brute des 12 derniers mois précédant,
- Soit 1/3 des 3 derniers mois.

La valorisation sans actualisation ni prise en compte de probabilité de départ ou de décès de l'ensemble des engagements de retraite, chargés au taux de cotisation individuel s'élève à 126 531€ au 31/12/2020 contre 110 289€ au 31/12/2019.

#### F. Engagement à réaliser sur fonds dédiés

Les fonds dédiés, mis en place par le règlement CRC n°99-01 amendés par le règlement 2018-06 du 5 décembre 2018, enregistrent la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pas encore pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Le dernier règlement en date applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2020 distingue trois catégories de fonds dédiés :

- Les fonds dédiés sur subventions accordées
- Les fonds dédiés sur contribution financière
- Les fonds dédiés issus de legs, donations ou mécénat

La FMSH a répertorié l'ensemble des comptes de ressources affectées selon ces trois critères. Ceux ne correspondant pas aux conditions du règlement 2018-06 ont été reclassés en 2020 en report à nouveau pour un montant total de 508 836€.

#### G. Valorisation des contributions volontaires

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019. L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06. Leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions en nature étant le temps passé par les membres du Conseil de surveillance de l'entité.

*Voir aussi point J. Hébergement à titre gratuit.*

#### H. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles et salariés

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi 2006.586 du 23/05/2006 sur le volontariat associatif et aux engagements éducatifs ainsi qu'à l'article 261,7-1d du Code Général des impôts, il est indiqué que la rémunération globale versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants s'élève à 66 419€ détaillée comme suit :

- Président du directoire 28 366€ (brut) du 1<sup>er</sup> janvier au 30 octobre 2020.
- Vice-président du directoire 19 476€ (brut) du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020.
- Vice-président du directoire : 18 577€ (brut) du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2020.

Pour rappel, le plafond maximal annuel 2020 de la Sécurité Sociale s'élève à 41 136€, le maximum de 3 fois ce plafond est donc de 123 408€ annuels.

#### I. Honoraires

Les honoraires du commissaire aux comptes portés au compte de résultat de l'exercice ont été de 27 700 € (article R123-198 du code du commerce).

#### J. Hébergement à titre gratuit

La fondation bénéficie d'un hébergement à titre gratuit concernant les locaux situés au 54 Boulevard Raspail à Paris, l'immeuble étant la propriété de l'Etat.

Dans des conditions similaires, si la FMSH avait eu à payer un loyer le coût annuel est estimé à 986 788€.

La Fondation a signé un bail emphytéotique pour la Maison Suger où sont hébergés les chercheurs en provenance du monde entier. Seuls les charges et les travaux sont supportés par la Fondation afin de conserver le site en bon état.

## **NOTE N°2 : Evènements postérieurs à la clôture**

En date du 24 novembre 2020, le conseil de surveillance s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'acceptation du legs de Madame TARDIEU, veuve DUMONT, avec une affectation particulière au fonds Louis DUMONT.

Le règlement 2018-06 prévoit un nouveau schéma de comptabilisation pour les legs et donations, cependant l'impact de ce changement pour la Fondation se matérialisera au travers des comptes 2021 compte tenu du fait qu'à la clôture de l'exercice 2020, la prise en possession des biens n'était pas effective.



## **DEVELOPPEMENT DE L'ACTIF**

**AU 31/12/2020**

# Immobilisations

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21  
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	624 142		3 667
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>624 142</b>		<b>3 667</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains	989 945		
Constructions sur sol propre	1 990 535		
Constructions sur sol d'autrui	3 593 128		
Constructions installations générales	745 385		
Installations techniques et outillage industriel	10 345 972		
Installations générales, agencements et divers	1 871 741		
Matériel de transport	17 822		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 901 156		25 335
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	25 100		65 325
Avances et acomptes			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>21 480 784</b>		<b>90 660</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	88 715		16 148
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>	<b>88 715</b>		<b>16 148</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>22 193 642</b>		<b>110 475</b>

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			627 809	
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>			<b>627 809</b>	
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains			989 945	
Constructions sur sol propre			1 990 535	
Constructions sur sol d'autrui			3 593 128	
Constructions installations générales			745 385	
Install. techn., matériel et out. industriels			10 345 972	
Inst. générales, agencements et divers			1 871 741	
Matériel de transport			17 822	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			1 926 492	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			90 425	
Avances et acomptes				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>			<b>21 571 445</b>	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			104 863	
<b>TOTAL immobilisations financières :</b>			<b>104 863</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>			<b>22 304 117</b>	

# Amortissements

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21  
Devise d'édition €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	580 809	28 496		609 305
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>580 809</b>	<b>28 496</b>		<b>609 305</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre	438 194	49 763		487 958
Constructions sur sol d'autrui	2 956 845	89 828		3 046 673
Constructions installations générales	176 427	20 695		197 122
Installations techn. et outillage industriel	35 959	877		36 836
Inst. générales, agencements et divers	1 131 162	132 021		1 263 183
Matériel de transport	17 822			17 822
Mat. de bureau, informatique et mobil.	1 620 932	134 479		1 755 411
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>6 377 341</b>	<b>427 664</b>		<b>6 805 006</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>6 958 150</b>	<b>456 160</b>		<b>7 414 311</b>

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	28 496		
<b>TOTAL immobilisations incorporelles :</b>	<b>28 496</b>		
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
Terrains			
Constructions sur sol propre	49 763		
Constructions sur sol d'autrui	89 828		
Constructions installations générales	20 695		
Installations techniques et outillage industriel	877		
Installations générales, agencements et divers	132 021		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier	134 479		
Emballages récupérables et divers			
<b>TOTAL immobilisations corporelles :</b>	<b>427 664</b>		
Frais d'acquisition de titres de participations			
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>456 160</b>		



	Brut	Dépréciation	Net
<b>3500/3950 Publications (a)</b>	1 165 824,73	1 074 300,78	91 523,95
	<b>1 165 824,73</b>	<b>1 074 300,78</b>	<b>91 523,95</b>
<b>3450 Travaux en cours publications</b>	38 659,19		38 659,19
<b>Total stocks et en cours</b>	<b>1 204 483,92</b>	<b>1 074 300,78</b>	<b>130 183,14</b>

## a) Stock publications

		31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018
<b>Stock initial</b>		1 117 639,02	871 275,92	1 122 932,44
<b>Stock final</b>		<b>1 165 824,73</b>	1 117 639,02	871 275,92
Ant. 2018	100%	1 009 473,73	990 591,30	727 874,83
2018	90%	35 911,00	39 613,17	43 576,72
2019	70%	47 149,00	45 406,64	43 649,59
2020 2021 date parution		73 291,00	42 027,91	56 174,78
<b>Provision en début d'exercice</b>		1 058 027,80	797 648,59	1 044 413,91
<b>Provision en fin de période</b>		<b>1 074 300,78</b>	1 058 027,80	797 648,59
Ant. 2018	100%	1 009 473,73	990 591,30	727 874,83
2018	90%	32 319,90	39 613,17	39 219,05
2019	70%	33 004,30	45 406,64	30 554,71
<b>Ecart de Stock</b>		<b>-48 185,71</b>	-246 363,10	251 656,52
<b>Ecart de provision</b>		<b>16 272,98</b>	260 379,21	-246 765,32
<b>Incidence/résultat de la période</b>		31 912,73	-14 016,11	4 891,20

Les travaux en-cours des publications étaient au 31/12/2018 de : 7 950,00

Les travaux en-cours des publications étaient au 31/12/2019 de : 7 950,00

Les travaux en-cours des publications chiffrés au 31/12/2020 sont de : 38 659,19

Ecart constaté

-30 709,19

# Produits à Recevoir

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21  
Devise d'édition €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	2 351
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	1 080 774
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	<b>29 458</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 112 582</b>

# Charges et Produits Constatés d'Avance

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Edition du 04/06/21

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	75 369	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>75 369</b>	

## VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

### 50 Valeurs Mobilières de Placements

Elles se composent principalement :

503	Fonds Commun de Placement CIC Protect. 90	300 000 €
506	Obligations	200 000 €
		—————
		<b>500 000 €</b>

### 51 & 53 Disponibilités **14 429 179 €**

La FMSH a implémenté en 2018 la solution proposée par le CIC, laquelle introduit pour la première fois une faible part de risque en capital et qui associe trois produits :

Un compte à terme à 8 ans, sans aucun risque en capital servant un intérêt de 0,80% l'an, pour 1,5 Million d'Euros ;

Des parts d'un produit émis par le CIC dit « Stork 2021 », bénéficiant d'une garantie en capital à l'échéance à hauteur de 75%, pour 200 K€ ;

Des parts d'un produit émis par le CIC dit « Protective 90% », bénéficiant d'une garantie en capital à l'échéance à hauteur de 90%, pour 300 K€.

La FMSH, de par son statut de F.R.U.P, est totalement exonérée de fiscalité.



## **DEVELOPPEMENT DU PASSIF**

**AU 31/12/2020**

## VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	3 000 152				3 000 152
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	5 500 000				5 500 000
Report à nouveau	2 493 461	1 339 434	530 939	22 104	4 341 731
Excédent ou déficit de l'exercice	1 339 434		1 181 704	1 339 434	1 181 704
<b>Situation nette</b>	<b>12 333 047</b>	<b>1 339 434</b>	<b>1 712 643</b>	<b>1 361 537</b>	<b>14 023 587</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	9 257 367		100 000	265 240	9 092 127
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>21 590 414</b>	<b>1 339 434</b>	<b>1 812 643</b>	<b>1 626 777</b>	<b>23 115 714</b>

		Subventions		Amortissements	Net	
		31/12/2019	Augmentations Diminutions	31/12/2020	31/12/2020	31/12/2020
<b>MSH</b>	1312	Subventions d'équip. s/biens n/amortissables (ouvrages et collections)	6 263 057		6 263 057	6 263 057
	1314/1394	Subventions d'équipement sur biens amortissables	1 870 854	-1 770 854	100 000	100 000
	1315/1395	Subvention d'équipement Charenton	1 867 148		1 867 148	487 958
	1316/1396	Subventions d'équipement provenance ressources affectées	1 116 513	-1 116 513	0	0
	1318/13918	Subv invest/Raspail 17/18 produits financiers	469 554		469 554	195 882
	1317	Autres Subventions d'équipement	668 077		668 077	668 077
			<b>12 255 204</b>	<b>-2 887 367</b>	<b>9 367 837</b>	<b>683 840</b>
						<b>8 683 997</b>
<b>SUGER</b>	1381/1398	Subventions reçues et utilisées	3 836 289		3 836 289	3 428 159
						408 130
			<b>16 091 493</b>	<b>-2 887 367</b>	<b>13 204 126</b>	<b>4 111 999</b>
						<b>9 092 127</b>

### Note

- 1312** Jusqu'en 2019, l'augmentation du montant des subventions concernant les biens non amortissables (ouvrages et collections) correspondait au montant des acquisitions d'ouvrages et de périodiques de la Bibliothèque. La FMSH avait jusque là, suivi la recommandation de l'IGAENR, en finançant sur fonds propres les acquisitions nettes d'immobilisations amortissables, constituées principalement de logiciels et de matériels informatique.  
Depuis 2020, la gestion de l'ensemble des ouvrages et périodiques de la bibliothèque a été confiée à l' EPCC. (Etablissement Public du Campus Condorcet)
- 1314/1394** La subvention d'équipement est totalement amortie depuis le 31/12/2012.
- 1315/1395** L'aménagement de l'immeuble de Charenton-Le-Pont a fait l'objet d'une subvention prélevée sur les fonds dédiés du compte 19411, conformément à l'accord du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.  
dont le montant brut est de : 1 867 148 €.  
S'agissant d'un relogement provisoire, la FMSH n'aura pas à renouveler ces investissements. Par conséquent, la subvention correspondante est constituée d'une subvention d'équipement sur biens amortissables (compte 1315).  
Le montant des reprises cumulées s'élève à 487 958 € (dont 49 763 € au titre de 2020), soit une subvention nette de 1 379 191 € au 31/12/2020.
- 1318/13918** Une subvention d'équipement sur l'enveloppe intérêts désamiantage a été comptabilisée, à hauteur de 469 554€, correspondant aux investissements réalisés sur 2018. Le montant de la reprise 2020 s'élève à 195 882 €, soit une subvention nette de 273 672 € au 31/12/2020.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE			REPORTS (cpte 689)	UTILISATIONS			A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
		APPROUVE	RETRAITEMENTS REG.2018-06	RETRAITE		MONTANT GLOBAL (cpte 789)	DONTS REMBOURSE MENTS	TRANSFERTS (Fonds dédiés réaffecté à d'autres projet)	MONTANT GLOBAL	DONT FONDS DEDIES CORRESPONDANT A DES PROJETS SANS DEPENSE AU COURS DES DEUX DERNIERS EXERCICES
Subvention d'exploitation (cptes 194)	Fonds dédiés sécurité	111 805,26		111 805,26		62 172,92			49 632,34	
	fonds dédiés maintenance	433 961,45		433 961,45					433 961,45	433 961,45
	Collège études mondiales 1	21 914,43		21 914,43		21 914,43			0,00	
	Secrétariat Scientifique	739 678,56	-357 835,29	381 843,27		19 774,10		-280 353,22	81 715,95	
	Devar	18 091,59	-18 091,59	0,00					0,00	
	Ressources affectées	1 817 659,98	-77 795,34	1 739 864,64	397 555,79			-1 453 164,29	684 256,14	
	Editions ouvrages	405 478,83	11 183,82	416 662,65		93 917,81			322 744,84	
	Collège études mondiales 2	238 410,19	-66 297,45	172 112,74	829,16			-159 313,12	13 628,78	
Contributions financières d'autres organismes (cptes 195)				0,00						
	Fonds dédiés produits financiers (amiante)	914 610,20		914 610,20					914 610,20	
	Secrétariat Scientifique			0,00		25 528,78		28 266,98	2 738,20	
	Ressources affectées			0,00		248 184,12		535 190,29	287 006,17	
	Collège études mondiales 2					55 753,97		96 198,90	40 444,93	
Ressources liées à la générosité du public (cptes 196)	Secrétariat Scientifique			0,00		5 589,94		252 086,24	246 496,30	
	Ressources affectées			0,00	51 712,86			917 974,00	969 686,86	
	Collège études mondiales 2			0,00	98 444,73			63 114,22	161 558,95	
				0,00						
				0,00						
<b>TOTAL</b>		<b>4 701 610,49</b>	<b>-508 835,85</b>	<b>4 192 774,64</b>	<b>548 542,54</b>	<b>532 836,07</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4 208 481,11</b>	<b>433 961,45</b>



# Charges à Payer

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes	507 476 658 687      119
<b>TOTAL</b>	<b>1 166 282</b>

**INFORMATIONS RELATIVES  
AU COMPTE DE RESULTAT**

**AU 31/12/2020**

# Détail des Produits Financiers et Charges Financières

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21  
Devise d'édition €

<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Revenus des valeurs mobilières de placement	16 780	
Reprise provision valeurs mobilières de placement	1 120	
Gains de change	503	

**TOTAL**

**18 403**

<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Dotation financière prêt, provision pour dépréciation du prêt à 20 ans de l'effort de construction	11 715	
Dotation provision valeur mobilière de placement	18 662	
Pertes de change	3 123	

**TOTAL**

**33 500**

# Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21  
Devise d'édition €

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Autres produits exceptionnels	39 089	

<b>TOTAL</b>	<b>39 089</b>	
--------------	---------------	--

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
Pénalités, Amendes fiscales et pénales	299	
Autres charges exceptionnelles	4 828	

<b>TOTAL</b>	<b>5 127</b>	
--------------	--------------	--

## **AUTRES INFORMATIONS**

**AU 31/12/2020**

# Provisions Inscrites au Bilan

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1.1.1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				

Provisions pour litiges	73 500		44 500	29 000
Prov. pour garant. données aux clients				
Prov. pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Prov. pour pensions et obligat. simil.	110 289	126 531	110 289	126 531
Provisions pour le CEM	1 116 601			1 116 601
Prov. pour renouvellement des immo.				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
Provisions pour le 50ème anniversaire				
Autres prov. pour risques et charges				
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>1 300 390</b>	<b>126 531</b>	<b>154 789</b>	<b>1 272 132</b>

Prov. sur immobilisations incorporelles				
Prov. sur immobilisations corporelles				
Prov. sur immo. titres mis en équival.				
Prov. sur immo. titres de participation				
Prov. sur autres immo. financières	78 147	11 715		89 862
Provisions sur stocks et en cours	1 058 028	16 273		1 074 301
Provisions sur comptes clients	55 218	50 783	55 218	50 783
Autres provisions pour dépréciation	620 505	208 548	16 152	815 653
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>1 811 898</b>	<b>287 320</b>	<b>71 370</b>	<b>2 030 599</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3 112 288</b>	<b>413 851</b>	<b>226 159</b>	<b>3 302 730</b>
----------------------	------------------	----------------	----------------	------------------

# État des Échéances des Créances et Dettes

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	104 802		104 802
Autres immobilisations financières	61		61
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>104 863</b>		<b>104 863</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	296 559	253 039	43 520
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	1 471	711	760
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 351	2 351	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée	134 870	134 870	
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 847 000	1 198 318	648 682
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>2 282 251</b>	<b>1 589 288</b>	<b>692 963</b>
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	75 369	75 369	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 462 483</b>	<b>1 664 657</b>	<b>797 826</b>
----------------------	------------------	------------------	----------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 588 734	1 556 619	32 115	
Personnel et comptes rattachés	478 238	478 238		
Sécurité sociale et autres organismes	410 255	410 255		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	160 450	160 450		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	32 153	32 153		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	84 335	22 518	61 817	
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 754 165</b>	<b>2 660 232</b>	<b>93 932</b>	
----------------------	------------------	------------------	---------------	--

**LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE**

<b>PRODUITS</b>	<b>MONTANTS</b>
Montant perçu au titre d'assurances-vie	<b>N.C.</b>
Montant de la rubrique de produits «Legs ou donations» définie à l'article 213-9	
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
<b>CHARGES</b>	<b>MONTANTS</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	<b>N.C.</b>
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux aux legs ou donations	
<b>SOLDE DE LA RUBRIQUE</b>	



## TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionne ment	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
<b>TOTAL</b>					

N.C.

## TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CHARGES

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionne ment	Dotations aux provisions	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Autres produits liés à la générosité du public	Autres produits non liés à la générosité du public	
	par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
Achats de marchandises													
Variation de stock													
Autres achats et charges externes													
Aides financières													
Impôts, taxes et versements assimilés													
Salaires et traitements													
Charges sociales													
Dotations aux amortisse- ments et dépréciations													
Dotations aux provisions													
Report en fonds dédiés													
Autres charges													
Charges financières													
Charges exceptionnelles													
Participations des salariés aux résultats													
Impôts sur les bénéfices													
<b>TOTAL</b>													

N.C.

# Engagements Financiers

FMSH

Période du 01/01/20 au 31/12/20  
Edition du 04/06/21

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	345 547
La FMSH s'est engagée à apporter au GED CAMPUS CONDORCET une subvention annuelle pour un montant de	345 547
Un bail emphytéotique concernant la Maison SUGER lie la FMSH et la ville de Paris	

<b>TOTAL</b>	<b>345 547</b>
--------------	----------------

ENGAGEMENTS RECUS	Montant
Avals et cautions et garanties	
Autres engagements reçus :	

<b>TOTAL</b>	
--------------	--

## EFFECTIFS 2020

STATUT	ETPT
FONCTIONNAIRES	35,59
SALARIES	97,23
<b>TOTAL</b>	<b>132,82</b>

Les ETPT (Equivalent temps plein travaillé) correspondent aux effectifs de référence à la fois pour établir le coût moyen d'un ETP et pour identifier les moyens humains déployés pour la mise en œuvre des activités et projets au sein de la fondation, quelle que soit l'origine du financement de la masse salariale correspondante.

L'analyse globale des effectifs suit la réalité de fonctionnement de la Fondation, notamment par la nécessité d'intégrer certains effectifs en CDI financés par des ressources affectées.

Le financement des 141 ETP sous plafond d'emplois n'est plus couvert depuis plusieurs années par la DGF et la fondation a dû modifier son mode de gestion en travaillant au développement de ses ressources propres.